



CHALLENGE CHEF DE FILE LADIES GRANFONDO REGLEMENT 2019

Article 1 – ORGANISATION

Le Challenge « **Chef De File Ladies Granfondo** » 2019 est un classement par points qui portera sur 4 épreuves réservées uniquement aux Dames :

- 3 mars – La Catalane Cyclo (Ladies Ganfondo) à Le Boulou
- 17 mars – « Raid Des Alpilles » à St Remy de Provence
- 24 mars – « La Vaucluse Ladies Ganfondo » à ST Saturinin Les Avignons
- 05 mai – « Chullanka Ladies Ganfondo à La Gaude (Des classements « scratch » et par catégories seront organisés (cf. art.4))

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents devront avoir participé à au moins 2 épreuves pour être classées au final. Les coureuses professionnelles peuvent participer mais n'apparaîtront pas dans les classements officiels.

La participation au classement du Challenge « **Chef De File Ladies Granfondo** » implique l'acceptation du présent règlement par les participantes.

Article 3 – ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement sur chaque épreuve est laissé libre à l'appréciation de chaque organisateur. Il n'existe pas d'engagement global sur la totalité épreuves, les concurrentes devront s'inscrire directement à chaque manche via les sites dédiés.

Article 4 – MODALITES DE CLASSEMENT

4.1 Parcours

Toutes les épreuves comporteront de 1 à 2 parcours. Des points seront attribués sur tous les parcours, avec une pondération favorisant les parcours longs (cf. article 4.3 ci-après).

4.2 Catégories retenues

Femmes : Catégorie A : de 18 à 39 ans / Catégorie B : de 40 à 49 ans /Catégorie C : de 50 à 59 ans/ Catégorie D : 60 ans et +

Catégorie Handisport : (I)

Rappel: L'appartenance à une catégorie est déterminée par rapport à l'année civile en cours.

4.3 Attribution des points

Sur chaque épreuve du Challenge, toute participante terminant l'épreuve récoltera des points (sur tous les parcours). En plus des points au classement scratch, des points seront attribués sur le classement de chaque catégorie. Les points seront attribués de la manière suivante :

SCRATCH GENERAL:

- Scratch Grand Parcours: 70, 65, 60, 55, 52, 50, 48, 46, 44, 43, 42, 41, 40, 39 points etc... jusqu'au 49e (4points), puis 3 points pour tous les autres finishers.
- Scratch Moyen Parcours : 35, 30, 25, 20, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 6 etc... jusqu'au 19e (3 points) puis 2 points pour tous les autres finishers à partir du 20^e

CATEGORIES GENERAL :

- Catégories Grand Parcours: 30, 25, 20, 15, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 15 premiers de chaque catégorie.
- Catégories moyen parcours : 15, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 10 premiers de chaque catégorie

Les points obtenus au scratch (quel que soit le parcours) permettront de déterminer un classement général « Scratch »

Les points obtenus dans la catégorie (quel que soit le parcours) permettront d'établir un classement par catégorie.

(Exemple : Sur une épreuve, je termine 5e au scratch du grand parcours et 2e de ma catégorie, je marque 52 points sur le classement « scratch » général et 25 points dans le classement général de ma catégorie.)

Le classement général final (Scratch et catégorie) du Challenge prendra en considération le total des points sur l'ensemble des épreuves.

En cas d'égalité les concurrentes ayant participé à toutes les épreuves seront favorisées. En cas de nouvelle égalité, elles seront départagées par la meilleure place scratch obtenue sur un grand parcours.

Un bonus de 25 points sera attribué pour les participantes ayant terminé toutes les épreuves sur le classement scratch, de 10 points sur le classement par catégorie.

Article 5 – LES RECOMPENSES

Pour être comptabilisé au classement final du Challenge toute participante devra avoir participé à au moins 2 épreuves (art.2).

Seront récompensées :

- **les 5 premières au classement final scratch** sur le cumul de leurs points obtenus aux classements scratches.
- **les premières de chaque catégorie définie à l'article 4.2** sur le cumul des points obtenus dans leur catégorie.

La remise des récompenses sera effectuée en fin de saison (date à déterminer ultérieurement).

Article 6 – GESTION DU CHALLENGE

La gestion du challenge « **Chef De File Ladies Granfondo** » sera assurée par la société « MerMonts Organisation », avec notamment l'élaboration du règlement, le calendrier, la coordination entre les différents organisateurs, le suivi du classement général provisoire et final et la coordination de la promotion.

Toute réclamation concernant les classements du Challenge devra intervenir auprès des organisateurs par mail laurent.elleon@mermonts.fr

Pour tout renseignement complémentaire sur les épreuves, merci de contacter les différents organisateurs des épreuves concernées.

Article 7 – PROMOTION

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Challenge seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention « **Epreuve comptant pour le Chef De File Ladies Granfondo 2019** ».

<http://ladiesgranfondo.com>

